



Distr. limitée 14 juin 2014 Français Original: anglais

Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique

Quarantième session

Bonn, 4-15 juin 2014

Point 12 a) de l'ordre du jour provisoire

Questions méthodologiques relevant du Protocole de Kyoto: Incidences de l'application des décisions 2/CMP.7 à 4/CMP.7 et 1/CMP.8 sur les décisions antérieures relatives aux questions méthodologiques ayant trait au Protocole de Kyoto, notamment celles relevant des articles 5, 7 et 8 du Protocole de Kyoto

Incidences de l'application des décisions 2/CMP.7 à 4/CMP.7 et 1/CMP.8 sur les décisions antérieures relatives aux questions méthodologiques ayant trait au Protocole de Kyoto, notamment celles relevant des articles 5, 7 et 8 du Protocole de Kyoto

Projet de conclusions proposé par le Président

- 1. À la demande de la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto (CMP)¹, l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique (SBSTA) a poursuivi ses travaux visant à évaluer et à prendre en compte les incidences de l'application des décisions 2/CMP.7 à 4/CMP.7, ainsi que celles des décisions 1/CMP.8, sur les décisions antérieures relatives aux questions méthodologiques ayant trait au Protocole de Kyoto, notamment celles relevant des articles 5, 7 et 8 du Protocole de Kyoto.
- 2. Le SBSTA a noté que, de façon à achever ses travaux pour que la CMP puisse les examiner à sa dixième session (décembre 2014), des progrès devront être accomplis sur deux groupes de questions liées à ce point de l'ordre du jour, à savoir celles énumérées à l'annexe I (texte de discussion de session traitant de la notification et de la comptabilisation) et à l'annexe II (note des cofacilitateurs éléments de texte relatifs à l'examen et aux ajustements).

GE.14-05268 (F) 160614 160614





¹ FCCC/KP/CMP/2013/9, par. 36.

- 3. Afin de faciliter l'achèvement des travaux que la CMP doit examiner à sa dixième session, le SBSTA:
- a) A chargé le secrétariat de mettre à jour et de développer le document technique publié sous la cote FCCC/TP/2013/9, afin que celui-ci soit examiné à sa quarante et unième session (décembre 2014) et lors de la discussion mentionnée à l'alinéa c du paragraphe 3 ci-après; le document technique actualisé doit faire le point sur l'avancement des travaux en juin 2014, traiter de la question de la mise à jour des coefficients de prudence figurant dans l'appendice III de la décision 20/CMP.1, y compris de l'examen des incertitudes par défaut dans les Lignes directrices 2006 du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) pour les inventaires nationaux des gaz à effet de serre, et prendre en compte les observations des Parties évoquées à l'alinéa b du paragraphe 3 ci-dessous;
- b) A invité les Parties à communiquer au secrétariat, avant le 20 août 2014, leurs vues sur les questions mentionnées à l'alinéa *a* du paragraphe 3 ci-dessus;
- c) A prié le secrétariat d'étudier les moyens d'organiser une discussion technique entre les experts des Parties intéressées, avant sa quarante et unième session, en tenant compte du document technique mentionné à l'alinéa a du paragraphe 3 ci-dessus et des observations des Parties mentionnées à l'alinéa b de ce paragraphe, afin de faciliter les travaux évoqués à l'alinéa a du paragraphe 3 ci-dessus.
- 4. Le SBSTA a décidé de poursuivre l'examen de ce point de l'ordre du jour à sa quarante et unième session afin de finaliser des projets de décision que la CMP examinerait et adopterait à sa dixième session. À cet égard, il est convenu de poursuivre ses travaux sur le texte de discussion de session et sur la note des cofacilitateurs figurant respectivement dans les annexes I et II, qui tiennent compte de l'avancement de ses travaux à sa quarantième session.
- 5. Le SBSTA a pris note de l'estimation des incidences budgétaires des activités qui seront entreprises par le secrétariat conformément aux dispositions de l'alinéa c du paragraphe 3 ci-dessus. Il a demandé que les mesures que le secrétariat est appelé à prendre dans les présentes conclusions soient mises en œuvre sous réserve de la disponibilité de ressources financières.

2 GE.14-05268

Annexe I

[Anglais seulement]

In-session discussion text relating to reporting and accounting

Available at http://unfccc.int/7969.php.

GE.14-05268 3

Annexe II

[Anglais seulement]

Note by the co-facilitators – elements of text relating to review and adjustments $% \left(1\right) =\left(1\right) \left(1\right)$

Available at http://unfccc.int/8412.php.

4 GE.14-05268